

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2215

présenté par
Mme Blin et Mme Corneloup

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	2 094 078 285
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Ecologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
TOTAUX	0	2 094 078 285
SOLDE	-2 094 078 285	

EXPOSÉ SOMMAIRE

En 2023, le budget alloué à l'ADEME était de 4,2 milliards d'euros. Entre 2020 et 2023, son budget a été multiplié par quatre. Cette agence constitue aujourd'hui un véritable doublon au regard des compétences de la Banque des territoires et des régions pour financer des projets en faveur de la transition écologique.

Dans un esprit de rationalisation, trois administrations ne peuvent pas avoir la charge et instruire les mêmes dossiers et ce dans un souci non seulement de contraintes budgétaires mais aussi de lisibilité des processus décisionnels. Tel est l'objet de ce présent amendement.

Au regard de ces éléments, il convient de rationaliser l'usage de l'argent public en proposant de retirer 2 094 078 285 euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » du programme « Prévention des risques ».